

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT OUCHE, NORGE, TILLE ET VOUGE

Rapport d'analyse des offres « finales »

SINOTIV'EAU – Délégation du service public d'eau potable d'une partie du territoire

Affaire n°BOUP230169 – 11 octobre 2024

Affaire suivie par [REDACTED]



	Nom	Fonction	Date
Rédaction	Emma GAUTIER Ronan DEFONTE	Ingénieure d'études GSP Ingénieur d'études GSP	10/10/2024
Approbation	Ronan TISSIER Guillaume LE CORRE	Chef de projets GSP Responsable national GSP	11/10/2024

Sommaire

Préambule	3
1. La procédure.....	4
1.1. Processus de la consultation.....	4
1.2. Complétude des offres.....	6
1.3. Les critères de sélection des offres.....	7
1.4. Evaluation des offres	8
2. Analyse des offres	9
2.1. Critère n°1 : performance technique du service public.....	9
2.1.1. Performance du réseau	9
2.1.2. Qualité de l'eau	22
2.1.3. Synthèse critère n°1.....	28
2.2. Critère n°2 : Modalités d'exploitation	29
2.2.1. Pertinence et cohérence du programme d'entretien courant	29
2.2.2. Pertinence et cohérence du programme de renouvellements.....	32
2.2.3. Pertinence et cohérence des moyens humains et sous-traitance.....	39
2.2.4. Pertinence et cohérence des modalités de relève des compteurs.....	41
2.2.5. Développement durable et politique sociale.....	44
2.2.6. Synthèse critère n°2.....	49
2.3. Critère n°3 : Qualité du service public à l'utilisateur	50
2.3.1. Continuité de service.....	50
2.3.2. Gestion clientèle	54
2.3.3. Synthèse critère n°3.....	65
2.4. Critère n°4 : Gouvernance et suivi de contrat.....	66
2.4.1. Transparence des informations et accès à distance	66
2.4.2. Réunions et communications	67
2.4.3. Synthèse critère n°4	68
2.5. Critère n°5 : Valeur financière	69
2.5.1. Cohérence du CEP.....	69
2.5.2. Coût à l'utilisateur	85
2.5.3. Synthèse critère n°5	97
2.6. Synthèse générale.....	98

Préambule

Le **Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable et d'Assainissement OUCHE, NORGE, TILLE et VOUGE** (ci-après dénommé « le Syndicat » ou le « Sinotiv'Eau ») est compétent en matière d'eau potable pour l'ensemble de son territoire.

Il s'est constitué le 1er décembre 2017 par la fusion de 5 syndicats intercommunaux. Par le biais de ces fusions, le SINOTIV'EAU s'est organisé en « CSE », Commissions de Secteurs de l'Eau, qui assurent la gestion de leurs services respectifs de manière autonome. Chaque CSE est exploitée à l'heure actuelle par un contrat de délégation de service public d'eau potable. Le récapitulatif des contrats et de leur échéance est le suivant, par CSE :

CSE	Type	Echéance
CSE Arc Sur Tille	Affermage	31/12/2029
CSE Fauverney	Affermage	31/12/2024
CSE La Racle	Affermage	31/12/2024
CSE SIPIT	Affermage	31/08/2025
CSE VTBM	Affermage	31/12/2024
Genlis	Affermage	31/12/2024
Longchamp	Affermage	31/12/2024
Labergement-Foigney	Affermage	31/12/2024

La présente consultation a pour objet de confier l'exploitation du service public d'eau potable du Syndicat, hors périmètre du CSE d'Arc Sur Tille.

Les principales caractéristiques du projet de contrat sont les suivantes :

- Durée : 5 ans, avec une échéance au 31 décembre 2029.
- Le périmètre de la délégation correspond au territoire ci-après :
 - Les communes suivantes membres du Syndicat, à compter du 1er janvier 2025 :
 - Wiserey,
 - Bessey-lès-Citeaux,
 - Cessey-sur-Tille,
 - Échigey,
 - Fauverney,
 - Genlis,
 - Izeure,
 - Izier,
 - Labergement-Foigney,
 - Longchamp,
 - Longecourt-en-Plaine,
 - Marliens,
 - Rouvres-en-Plaine,
 - Tart, secteur ex Tart-le-Haut,
 - Tart-le-Bas,
 - Thorey-en-Plaine,
 - Varanges.

- Le réservoir de Magny-sur-Tille, situé sur la commune de Magny-sur-Tille hors périmètre du Syndicat, à compter du 1er janvier 2025,
- Les communes suivantes membres du Syndicat, à compter du 1er septembre 2025 :
 - Beire-le-Fort,
 - Champdôtre,
 - Collonges-et-Premières,
 - Les Maillys
 - Longeault-Pluvault,
 - Pluvet,
 - Pont,
 - Soirans,
 - Tart, secteur ex Tart-l'Abbaye,
 - Tillenay,
 - Tréclun.
- Les installations mises à disposition à la date de la signature du contrat sont :
 - sur le périmètre des communes d'Aiserey, Bessey-lès-Citeaux, Cessey-sur-Tille, Echigey, Fauverney, Genlis, Izeure, Izier, Labergement-Foigney, Longchamp, Longecourt-en-Plaine, Marliens, Rouvres-en-Plaine, Tart (secteur ex Tart-le-Haut), Tart-le-Bas, Thorey-en-Plaine et Varanges :
 - 2 usines de production d'eau potable (Aiserey 60 m³/h, Genlis 60 m³/h) et 2 ressources (dont le barrage de Genlis, partie intégrante de l'usine de Genlis),
 - 6 réservoirs, dont celui de Magny-sur-Tille,
 - 2 stations de surpression,
 - Environ 186 km de canalisations.
 - sur le périmètre des communes de Beire-le-Fort, Champdôtre, Collonges-et-Premières, Les Maillys, Longeault-Pluvault, Pluvet, Pont, Soirans, Tart (secteur ex Tart-l'Abbaye), Tillenay et Tréclun :
 - 1 usine de production d'eau potable (Champdôtre 100 m³/h) et 4 ressources,
 - 1 réservoir,
 - 1 station de surpression,
 - Environ 87 km de canalisations.

1. La procédure

1.1. Processus de la consultation

Le principe d'une **délégation de service public** pour la gestion de son service public d'eau potable a été approuvé par le Comité Syndical par **délibération du 10 octobre 2023**.

Le cadre juridique retenu par le Comité Syndical est celui de la **concession de service, sous forme de délégation de service**, définie à l'article L.1121-3 du Code de la Commande Publique et régie par les dispositions des articles L. 3100-1 et suivants et R. 3111-1 et suivants du Code de la Commande Publique.

Le Syndicat a opté pour une **procédure ouverte**. Les candidats présentent leurs dossiers de candidature et d'offre simultanément.

Le Syndicat a envoyé à la publication le **8 avril 2024**, un avis de publicité dans les parutions suivantes :

- Le profil acheteur du Syndicat, <https://marches.ternum-bes.fr/>, avis n° 2024-1_DSP_AEP_SINOTIVEAU, publié le 08/04/2024,
- Le Bulletin Officiel des Annonces des Marchés Publics, BOAMP, avis n° 24-46519 publié le 18/04/2024,

Une **visite facultative des installations** a été organisée le **17 avril 2024**.

La **date limite de remise des plis** était initialement fixée au 30 mai 2024 à 12h00. Elle a été reportée deux fois en cours de procédure, une première fois suite à une question de candidat du 11 avril 2024, au 6 juin 2024 à 12h00, puis une seconde fois au **13 juin 2024 à 12h00**.

Quatre opérateurs économiques ont répondu à cette consultation avant la date et l'heure limite de dépôt des plis :

- Suez Eau France
- Saur SA
- Veolia Eau Compagnie Générale des Eaux
- Société de Gérance de Distribution d'Eau (SOGEDO)

Le **13 juin 2024**, les services du Syndicat ont procédé à l'**ouverture des plis**.

A l'ouverture des plis, il s'est avéré que la société **SOGEDO** avait **déposé une lettre d'excuse**, stipulant que leur charge de travail ne leur a pas permis de répondre dans les temps à ce dossier.

A cette même ouverture des plis, il a pu être observé que les candidatures des sociétés Saur et Veolia n'étaient pas complètes. Certains documents exigés à l'article 12 du règlement de la consultation n'ont pas été remis ou ont été remis de façon partielle. Des courriers ont donc été envoyés le 12 juin 2024, conformément à l'article R.3123-20 du Code de la commande publique et aux dispositions du règlement de la consultation, aux sociétés Saur et Veolia afin de compléter leur candidature avant le 18 juin à 12h, et à la société Suez visant à l'informer de la mise en œuvre de ce processus. Saur et Veolia ont remis les documents demandés dans le délai imparti.

Lors de sa séance du 3 juillet 2024 à 14h00, la Commission de Délégation de Service Public a procédé à l'analyse des candidatures et a considéré que les sociétés Suez, Saur et Veolia ont démontré :

- Qu'elles disposent des garanties professionnelles et financières nécessaires à l'exécution du service public objet de la présente consultation ;
- Qu'elles présentent une surface financière suffisante et une situation financière compatible avec les missions confiées au futur délégataire dans le cadre du contrat ;
- Qu'elles sont aptes à assurer l'exécution et à assurer la continuité du service public et l'égalité des usagers devant le service public ;
- Qu'en outre, elles respectent l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés prévue aux articles L. 5212-1 et suivants du Code du travail.

Les sociétés Suez, Saur et Veolia ont donc été admises à présenter une offre.

Lors de sa séance du 3 juillet 2024 à 14h30, la Commission de Délégation de Service Public a procédé à l'analyse des offres et a proposé à Monsieur Le Président d'entrer en négociation avec les sociétés SUEZ, SAUR et VEOLIA.

Le 11 juillet 2024, le Syndicat a déposé sur son profil acheteur des questions à l'intention de chaque candidat ainsi qu'une invitation à participer à une réunion de négociation le 4 septembre 2024. Ce courrier a fait l'objet d'une précision le 16 juillet 2024. Conformément à la demande de chaque courrier, chaque candidat a remis ses réponses sur le profil acheteur du Syndicat avant le 27 août 2024 à 12h00.

Suite à la réunion de négociation qui s'est tenue avec chaque candidat, le Syndicat a déposé sur son profil acheteur le 6 septembre 2024 un courrier demandant aux candidats de remettre leur meilleure offre sur le profil acheteur avant le 19 septembre 2024 à 12h. Chaque candidat a répondu dans les délais.

Suite à l'analyse des offres négociées, un dernier courrier a été adressé aux deux candidats le 3 octobre 2024 pour pouvoir clôturer les négociations le 7 octobre via le profil acheteur du Syndicat.

Le présent rapport a pour objet de **présenter les offres « finales »** remises par les candidats. Elles sont analysées selon les critères et sous-critères d'appréciation des offres fixés à l'article 15 du règlement de la consultation. Les modifications intervenues lors des négociations suite à l'établissement du rapport d'analyse des offres « initiales » du 3 juillet, sont surlignées en gris dans le présent rapport.

1.2. Complétude des offres

Le tableau ci-dessous résume l'ensemble des pièces demandées au règlement de consultation :

Pièces de l'offre			Veolia
Projet de contrat dûment complété			Remis
Mémoire technico-économique (60 pages au total)			Remis
Cahier financier sur la durée du contrat et ses sous-détails			Remis
Projet de règlement de service			Remis
Projet de tableau de bord			Remis
Estimation des volumes non comptés			Remis
Garantie à première demande			Remis
Dispositions pour assurer le respect du RGPD			Remis
Plan de GER			Remis
Tableaux de synthèse eau potable			Remis

Les documents demandés ont été remis de la part des trois candidats.

Par ailleurs, le projet de contrat prévoit la remise des éléments suivants :

Pièces de l'offre			Veolia
Protocole nettoyage réservoirs			Remis (en annexe)
Modèle de lettre (communication)			Remis
Convention comprenant le prix et les modalités de recouvrement de la part assainissement			Remis

Les documents demandés dans le projet de contrat ont été remis de la part des trois candidats.

1.3. Les critères de sélection des offres

Pour rappel, l'article 15 du règlement de la consultation fixe les critères de jugement des offres comme suit :

- **Performance technique du service public**

Ce critère sera apprécié au travers des éléments d'appréciation suivants :

- Performance du réseau,
- Qualité de l'eau.

- **Modalités d'exploitation**

Ce critère sera apprécié au travers des éléments d'appréciation suivants :

- Pertinence et cohérence du programme d'entretien courant,
- Pertinence et cohérence du programme de renouvellements,
- Pertinence et cohérence des moyens humains et sous-traitance,
- Pertinence et cohérence des modalités de relève des compteurs,
- Développement durable et politique sociale.

- **Qualité du service public à l'utilisateur**

Ce critère sera apprécié au travers des éléments d'appréciation suivants :

- Continuité de service,
- Gestion clientèle.

- **Gouvernance et suivi du contrat**

Ce critère sera apprécié au travers des éléments d'appréciation suivants :

- Transparence des informations et accès à distance,
- Réunions et communication.

- **Valeur financière**

Ce critère sera apprécié au travers des éléments d'appréciation suivants :

- Cohérence du CEP,
- Coût à l'utilisateur.

S'agissant d'une procédure soumise à l'article R.3126-1 du Code de la Commande Publique, les critères ne sont ni pondérés ni hiérarchisés.

1.4. Evaluation des offres

Pour permettre une analyse simple et claire des offres, nous attribuons une couleur représentant la qualité de l'offre pour chaque point analysé. Le code couleur utilisé est le suivant :

Très satisfaisant	Satisfaisant	Moyen	Passable	Insatisfaisant	Non détaillé
-------------------	--------------	-------	----------	----------------	--------------

Cette méthode d'appréciation est ensuite généralisée à chaque sous-critère puis à chaque critère afin d'établir une appréciation globale des offres la plus représentative. Cet avis sur les offres permettra par la suite d'admettre ou non les offres en négociation.

2. Analyse des offres

2.1. Critère n°1 : performance technique du service public

2.1.1. Performance du réseau

2.1.1.1. Rendement du réseau

Pour rappel en **2023**, les rendements et indices linéaires de pertes étaient sur chaque secteur les suivants d'après les RAD des exploitants :

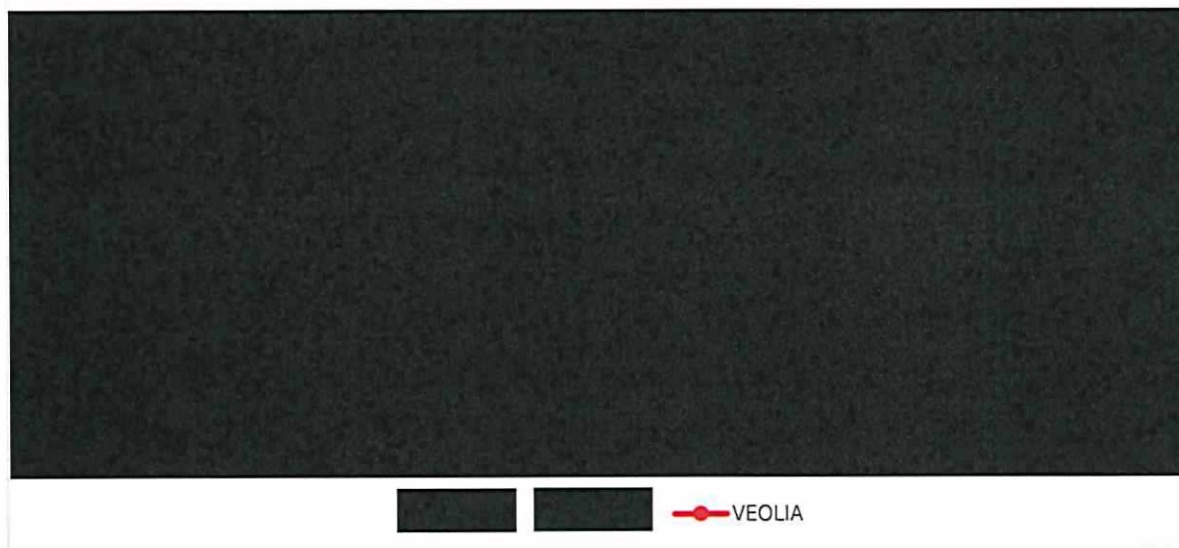
2023	RACLE	SIPIT	FAUVERNEY	VTBM	Longchamp	Genlis	Labergement	Moyenne (pondérée aux volumes consommés)
Rendement (%)	60,10	62,81	87,80	96,19	96,34	85,86	90,59	72%
ILP (m³/km/jr)	6,27	5,95	1,82	0,33	0,43	4,16	0,96	4,51

Chaque candidat propose un engagement annuel de rendement minimum global à l'échelle du périmètre affermé :

	Objectifs de performance	2025	2026	2027	2028	2029
SUEZ						
SAUR						
VEOLIA	Rendement (en %)	80,50%	84,30%	85,10%	85,70%	87,30%

Très satisfaisant	Satisfaisant	Moyen	Passable	Insatisfaisant	Non détaillé
-------------------	--------------	-------	----------	----------------	--------------

Objectifs de rendement



Les [] candidats prennent des hypothèses de rendement en début de contrat cohérentes avec le niveau moyen constaté sur le territoire en 2023 (*avant et après intégration du secteur SIPIT*) et avec les actions mises en œuvre en début de contrat, puis prévoit une augmentation annuelle pour atteindre respectivement en fin de contrat [] 87,30% pour VEOLIA.

Les [] candidats ont pu confirmer en phase de négociation que ces engagements ne sont pas conditionnés à un rythme de travaux pris en charge par le Syndicat, mais bien à des engagements atteignables avec les moyens dont les candidats se dotent dans leur offre.

Les [] candidats respectent ainsi les modalités du Grenelle II imposant l'atteinte d'un niveau de l'ordre de 67%.

Les trois candidats proposent par ailleurs des engagements de rendements par secteurs (mêmes secteurs que les périmètres des contrats actuels) :

VEOLIA	SIPIT	RACLE	Labergement	VTBM	GENLIS	Longchamp	Fauverney
2025	72%	64%	93%	92%	82%	88%	85%
2026	73%	74%	93%	92%	82%	87%	86%
2027	74%	74%	95%	92%	84%	88%	86%
2028	74%	75%	94%	92%	85%	87%	86%
2029	75%	76%	94%	92%	89%	88%	88%

Nota : le candidat Veolia s'engage par ailleurs d'assumer l'éventuelle hausse de la future redevance Agence de l'Eau liée à la performance du service dès lors qu'elle serait liée à un dysfonctionnement ou une non-performance de leurs engagements contractuels.

2.1.1.2. Indice linéaire de pertes

Pour l'indice linéaire de pertes, aucune exigence réglementaire n'existe. Des valeurs de référence permettent d'apprécier la valeur de l'indice linéaire de pertes selon la catégorie du réseau :

CATEGORIE DE RESEAU		RURAL	SEMI-RURAL	URBAIN
INDICE LINEAIRE DE PERTES (m³/km/j)	Bon	< 2,5	< 3	< 7
	Acceptable	2,5	< 5	< 10
	Médiocre	2,5 < ILP < 4	5 < ILP < 8	10 < ILP < 15
	Mauvais	> 4	> 8	> 15

La catégorie du réseau se détermine avec l'Indice Linéaire de Consommation (ILC) :

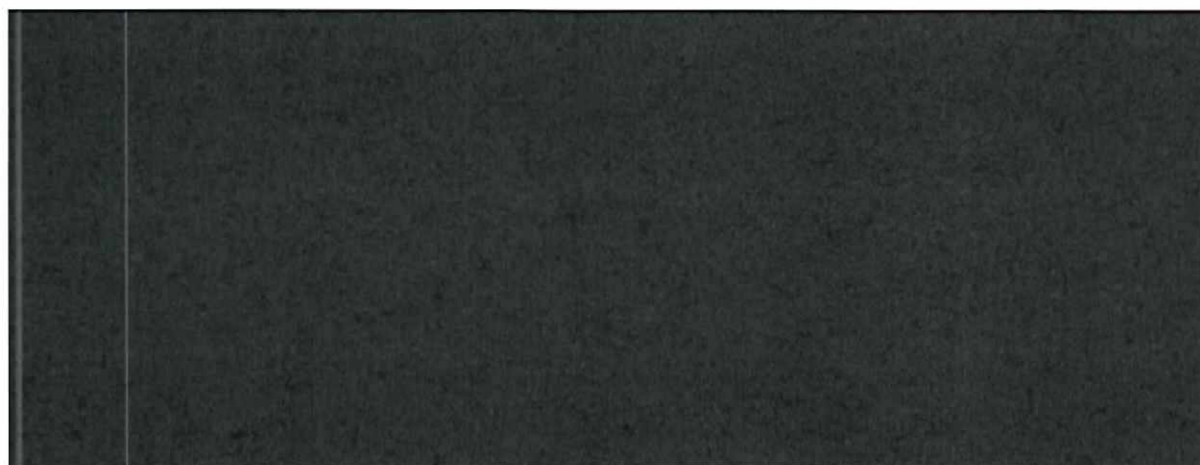
INDICE LINEAIRE DE CONSOMMATION (m³/km/j)	< 10	10 < ILC < 30	> 30
CATEGORIE DE RESEAU	Rural	Semi-rural	Urbain

Sur le territoire affermé du SINOTIVEAU, l'indice linéaire de consommation est en moyenne de **12,37 m³/km/j** en 2023. Le réseau est donc semi-rural.

Les candidats proposent, par année, un engagement minimal d'indice linéaire de pertes global à l'échelle du périmètre affermé

Objectifs de performance		2025	2026	2027	2028	2029
VEOLIA	Indice linéaire de perte (en m ³ /km/j)	3,28	2,66	2,53	2,44	2,20

Objectifs d'indice linéaire de pertes (ILP)




 VEOLIA

Les engagements des candidats en termes d'ILP sont cohérents avec leurs propositions relatives au rendement.

[REDACTED] . VEOLIA propose l'atteinte d'un niveau de pertes **bon** dès 2026.

Les trois candidats proposent par ailleurs des engagements d'ILP (m3/km/j) par secteurs (*mêmes secteurs que les périmètres des contrats actuels*) :

[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]
------------	------------	------------	------------	------------	------------	------------	------------

[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]
------------	------------	------------	------------	------------	------------	------------	------------

Veolia	SIPIT	RACLE	Labergement	VTBM	GENLIS	Longchamp	Fauverney
2025	3,75	5,32	0,09	0,85	4,43	1,50	1,78
2026	3,47	3,27	0,09	0,82	4,40	1,56	1,61
2027	3,36	3,21	0,06	0,84	3,78	1,49	1,59
2028	3,24	3,11	0,06	0,84	3,52	1,54	1,56
2029	3,12	2,95	0,06	0,80	2,46	1,47	1,31

Conformément au courrier du 16 juillet 2024 transmis aux candidats, et compléments apportés le 6 septembre 2024, le Syndicat est engagé auprès des services de l'Etat à atteindre un niveau de pertes de 3,3 m3/km/j maximum sur la RACLE et 3,5 m3/km/j maximum sur le SIPIT. [REDACTED] celle de Veolia le permet dès 2026.

2.1.1.3. Pertes en eau

Les volumes consommés autorisés non comptés sont des volumes pris en compte dans le calcul du rendement et sont estimés par le délégataire. Une estimation élevée des volumes consommés autorisés non comptés a pour effet de minimiser le volume de pertes. Afin d'éviter toute dérive de l'estimation, qui entraînerait une modification factice du rendement, les candidats s'engagent sur une valeur maximale de ce volume.

PERTES EN EAU						VEOLIA	
						N° doc	Proposition
Estimation des volumes consommés autorisés non comptés						TS1	▪ 60 142 m3
Dont volumes consommateurs sans comptage						TS1	▪ 22 530 m3
Dont volumes de service						TS1	▪ 37 612 m3
Appréciation							

[REDACTED] VEOLIA prennent *a contrario* des engagements plus contraignants, ajustés et justifiés en phase de négociations.

[REDACTED]

[REDACTED]					
[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]
[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]
[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]
[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]

La proposition de VEOLIA amène à un volume de pertes global sur la durée du contrat **nettement inférieur à celui des 2 autres candidats.**

2.1.1.4. Moyens mis en œuvre

MOYENS MIS EN ŒUVRE						VEOLIA	
						N° doc	Proposition
Recherche de fuites par satellite							
Recherche de fuites canine							
Recherche de fuites par campagnes nocturnes							
Recherche de fuites par pose de							

alle

Sectorisation							
Appréciation							

Les [REDACTED] candidats ont détaillé les moyens mis en œuvre lors de la phase de négociations et ont justifié que ceux-ci permettent d'atteindre les performances de réseau annoncées sur la durée du contrat (*sans conditionnement de travaux pris en charge par la Collectivité*).

Ceux de Veolia sont **nettement plus conséquents**, pendant des engagements de performance ambitieux proposés.

[REDACTED]

2.1.1.5. Connaissance des réseaux

INDICE DE CONNAISSANCE ET DE GESTION PATRIMONIALE DES RESEAUX (ICGP)					VEOLIA	
					N° doc	Proposition
Objectif					Projet de contrat	105/120 au minimum sur la durée du contrat
Appréciation						

Le candidat VEOLIA s'engage sur un niveau de 105/120 à l'échelle du contrat

Appréciation Performance du réseau

ANALYSE DE L'ELEMENT D'APPRECIATION				VEOLIA
Rendement				Amélioration du rendement de réseau, jusqu'à un niveau de 87,3% en fin de contrat ; et nette amélioration de la performance dès le début du contrat justifiée par les moyens mis en œuvre
Indice Linéaire de Perte				Niveau bon dès la deuxième année du contrat Atteinte des engagements de pertes pris par le Syndicat auprès des services de l'Etat dès 2026
Pertes en eau				Engagement sur les volumes consommés autorisés non comptés très contraignants compte tenu de l'historique du service Niveau de pertes estimés très performants, pendant des engagements de rendements et ILP
Moyens mis en œuvre				Conséquents, cohérents pour l'atteinte des niveaux de performance annoncés
Connaissance des réseaux				Engagement fort sur la durée du contrat
Appréciation Performance du réseau				

2.1.2. Qualité de l'eau

AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ DE L'EAU					VEOLIA	
					N° doc	Proposition
Traitement de l'eau						

Appréciation

Les propositions des ■ candidats sur ce point sont satisfaisantes.

Rappel de la réglementation :

- **Contrôle sanitaire (Arrêté du 21 janvier 2010) :**

- Différents types d'analyses :

- ⇒ RP : programme d'analyses sur ressource profonde
- ⇒ RS : programme d'analyses sur ressource superficielle
- ⇒ RSadd : programme d'analyses complémentaires sur Ressource Superficielle pour les débit prélevé $\geq 100 \text{ m}^3/\text{j}$ en moyenne
- ⇒ P1 : programme d'analyses de routine effectué au point de mise en distribution
- ⇒ P2 : programme d'analyses complémentaires effectué au point de mise en distribution
- ⇒ D1 : programme d'analyses de routine effectué au robinet
- ⇒ D2 : programme d'analyses complémentaires effectué au robinet

CONTROLE SANITAIRE RESSOURCE (u/an)			
Débit prélevé (m^3/j)	RP	RS	RSadd
< 10	0,2	0,5	
De 10 à 99	0,2	1 par an	
De 100 à 1 999	0,5	2 par an	4 par an
De 2 000 à 5 999	1 par an	3 par an	8 par an
De 6 000 à 19 999	2 par an	6 par an	12 par an
$\geq 20 000$	4 par an	12 par an	12 par an

CONTROLE SANITAIRE PRODUCTION/DISTRIBUTION (u/an)				
Débit distribué (m^3/j)	P1	P2	D1	D2
< 10	1	0,1 à 0,2	2 à 4	0,1 à 0,2
De 10 à 99	2	0,2 à 0,5	3 à 4	0,2 à 0,5
De 100 à 399	2	1	6	1
De 400 à 999	3	1	9	1
De 1 000 à 2 999	5	2	12	2
De 3 000 à 5 999	6	3	25	3
De 6 000 à 19 999	12	4	61	4
De 20 000 à 29 999	24	5	150	5
De 30 000 à 39 999	36	6	210	6
De 40 000 à 59 999	48	8	270	8
De 60 000 à 99 999	72	12	390	12
De 100 000 à 124 999	100	12	630	12
$\geq 125 000$	144	12	800	12

SUIVI DE LA QUALITE DE L'EAU						VEOLIA	
						N° doc	Proposition
Contrôle sanitaire						TS1	▪ Conforme à la réglementation
Autocontrôle						MT p.11	▪ 137 analyses par an environ ▪ Analyse des 20 PFAS une fois par an cf directive européenne de décembre 2020. ▪ Analyse de l'équilibre calcocarbonique complet + nitrates + pesticides dont chlorothalonil une fois par an
Suivi des chlorures de vinyle monomère						MT p.14	▪ 50 analyses par an et suivi trimestriel transmis à la collectivité ▪ [REDACTED]
Suivi de l'anthraquinone						MT p.14	▪ 1 analyse par an par commune donc 7 prélèvements conformément au projet de contrat ▪ Pas de précision sur le suivi trimestriel transmis à la collectivité

						attendu, à confirmer en phase de négociations
Laboratoire					TS1	▪ CARSO, 24h24 et certifié COFRAC
Appréciation						

Les candidats ont détaillés en phase de négociation leurs programmes d'analyse, qui sont conséquents, conformes à la réglementation et cohérents avec les besoins du service.

Appréciation Qualité de l'eau

ANALYSE DE L'ELEMENT D'APPRECIATION			VEOLIA
Amélioration de la qualité de l'eau			
Suivi de la qualité de l'eau			Suivi conforme à la réglementation
Appréciation Qualité de l'eau			

2.1.3. Synthèse critère n°1

ANALYSE PAR ELEMENT D'APPRECIATION				VEOLIA
Performance du réseau				Amélioration du rendement de réseau, jusqu'à un niveau de 87,3% en fin de contrat ; et nette amélioration de la performance dès le début du contrat Amélioration de l'ILP à un niveau bon dès la deuxième année du contrat et atteinte des engagements de pertes pris par le Syndicat auprès des services de l'Etat dès 2026 Moyens proposés cohérents pour l'atteinte de ce niveau
Qualité de l'eau				Satisfaisant et conforme à la réglementation. Propositions intéressantes pour le service
Appréciation critère n°1				

2.2. Critère n°2 : Modalités d'exploitation

2.2.1. Pertinence et cohérence du programme d'entretien courant

ENTRETIEN COURANT						VEOLIA	
						N° doc	Proposition
Visites de contrôle des installations						TS1	- Usines : passage hebdomadaire - Réservoirs de tête : passage hebdomadaire - Réservoirs secondaires et surpresseurs : passage mensuel
Protocole de nettoyage des réservoirs						TS1	Compte-rendu de nettoyage 1 nettoyage par an - Les étapes de la procédure de nettoyage et de désinfection :

					TS1 Vérification annuelle des robinet-vannes critiques sur les canalisations maîtresses (« colonne vertébrale » du réseau) et vannes dont la fermeture impacterait directement l'alimentation en eau d'un établissement ou abonné dit sensible (crèches, hôpitaux, personnes dialysées...) ou un nombre important de la population. Leur accessibilité et
Manœuvre/entretien des vannes et ventouses					TS1 Vérification annuelle des robinet-vannes critiques sur les canalisations maîtresses (« colonne vertébrale » du réseau) et vannes dont la fermeture impacterait directement l'alimentation en eau d'un établissement ou abonné dit sensible (crèches, hôpitaux, personnes dialysées...) ou un nombre important de la population. Leur accessibilité et

						leur manœuvrabilité sont une garantie de réaction rapide en cas de crise.  - La vérification du fonctionnement tous les 3 ans des ventouses et rédaction d'une fiche de vie par équipement. 
Gestion du barrage de Genlis						
Appréciation						

Les  candidats prévoient des passages sur les ouvrages du service à des fréquences qui semblent satisfaisantes et qui ont pu être justifiées en phase de négociations (télésurveillance des ouvrages notamment).

2.2.2. Pertinence et cohérence du programme de renouvellements

GESTION DU PATRIMOINE					VEOLIA	
					N° doc	Proposition
Logiciel						■ [REDACTED]
Fonctionnalités					TS6	■ L'établissement d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations et des branchements [REDACTED]
Appréciation						

CONSTRUCTION DU PLAN DE GER						VEOLIA	
						N° doc	Proposition
Durée de vie des équipements							
Appréciation							

Les [REDACTED] candidats ont détaillé et justifié de la construction de leur programme de renouvellement. Suez a notamment complété l'onglet dédié en phase de négociation [REDACTED]

PLAN DE GER					VEOLIA	
					N° doc	Proposition
Renouvellement programmé					Cahier financier	▪ [REDACTED] opérations prévues en renouvellement programmé
Equipement Usines					Cahier financier	▪ [REDACTED] opérations prévues [REDACTED]
Equipements Réservoir					Cahier financier	▪ [REDACTED] opérations prévues [REDACTED]
Equipements surpression					Cahier financier	▪ [REDACTED] opérations prévues [REDACTED]
Accessoires réseau					Cahier financier	▪ [REDACTED] opérations prévues [REDACTED]
Branchements					Cahier financier	▪ [REDACTED] opérations par an prévues [REDACTED]
Compteurs abonnés					[REDACTED]	[REDACTED]

[REDACTED]

1350

FONDS DE SECURISATION				N° doc	VEOLIA
					Proposition
Opérations prévues				MT p.23	Détail des opérations proposées :

Après précisions apportées en négociations, [REDACTED].
[REDACTED]. Celui de Veolia est techniquement et financièrement plus conséquent.

Appréciation Renouvellements

ANALYSE DE L'ELEMENT D'APPRECIATION			VEOLIA
Gestion du patrimoine			
Construction du plan de GER			Justifié et durées de vie des équipements adaptées
Plan de GER			Programme adapté
Fonds de sécurisation			Programme conséquent
Appréciation Renouvellement			

2.2.3. Pertinence et cohérence des moyens humains et sous-traitance

MOYENS HUMAINS						VEOLIA	
						N° doc	Proposition
Effectif total							
Production							
Distribution							
Clientèle							
Encadrement							
Renouvellement							
Fonctions supports							
Appréciation							

Le volume de personnel proposé par les candidats semble cohérent avec leurs propositions et la sous-traitance proposée, et en comparaison au service actuel

SOUS-TRAITANCE					VEOLIA	
					N° doc	Proposition
Espaces verts						
Contrôles réglementaires						
Curage barrage Genlis						
Lavage des réservoirs						
Terrassement et voirie						
Transports des prélèvements d'eau						
Entretien des locaux						
Appréciation						

2.2.4. Pertinence et cohérence des modalités de relève des compteurs

TELERELEVÉ VTBM						VEOLIA	
						N° doc	Proposition
Logiciel							
Technologie						MT p.11	Technologie réseau [REDACTED] mise en place dès le début du contrat
Performance						MT p.11	95% des compteurs avec un index télérelevé de moins de 28 jours (après 6 mois de fonctionnement)

Appréciation						

Les candidats prévoient conformément au projet de contrat le maintien d'une solution de télérelève des compteurs sur le secteur V.TB.M.

VEOLIA proposent *a contrario* de basculer sur une solution , qui sont également des technologies éprouvées et présentant des niveaux de performance élevés.

RELEVÉ DES COMPTEURS					VEOLIA	
					N° doc	Proposition
Relève manuelle des compteurs sans télérelève					x	1 relève par an (<i>respect du projet de contrat, minimum une relève par an</i>) - taux de relève effectifs des compteurs des abonnés chaque année de : 75 % conformément au minimum imposé dans la consultation
Amélioration proposée						

Appréciation							

VEOLIA propose une plus-value pour pose d'une tête émettrice radiorelève lors du renouvellement des compteurs qui apparaît **peu pertinent dans ce contrat (court et sur une partie seulement du territoire du Syndicat).**

2.2.5. Développement durable et politique sociale

ENVIRONNEMENT					VEOLIA	
					N° doc	Proposition
Préservation de l'environnement					TS5	Gestion différenciée des espaces verts
Economies d'eau					TS5	Amélioration de la performance réseau : une moyenne de 46 000 m3 de pertes en moins par an par rapport à 2022. Cela représente en cumulé 230 000 m3 de perte en

							eau évitée, soit l'équivalent de 92 piscines olympiques.
Sensibilisation du public							

Economies d'énergie					TS5	▪ Suivi des consommations ▪ Amélioration du rendement : gain sur la consommation énergétique (en kWh) de 1% par an ▪ Renouvellement optimisé des pompes
Appréciation						

Les propositions des candidats sur ces sujets sont standards.

GESTION DU PERSONNEL						VEOLIA	
						N° doc	Proposition
Reprise du personnel						734	4 ETP
Insertion							

Formation						
Appréciation						

Les propositions des candidats sur ces sujets sont conformes à la consultation.

POLITIQUE SOCIALE					VEOLIA	
					N° doc	Proposition
Actions de solidarité					TS5	- adhésion au FSL - mise en place de chèque eau à hauteur de 4 000 €/an
Appréciation						

2.2.6. Synthèse critère n°2

ANALYSE PAR ELEMENT D'APPRECIATION		VEOLIA
Programme d'entretien courant		Satisfaisant
Programme de renouvellements		Programme de renouvellement adapté et fond de sécurisation conséquent
Moyens humains et sous-traitance		Cohérent avec les propositions techniques
Relève des compteurs		Satisfaisant
Développement durable et politique sociale		Satisfaisant, et mise en place de chèque eau
Appréciation critère n°2		

2.3. Critère n°3 : Qualité du service public à l'utilisateur

2.3.1. Continuité de service

[illegible]

Groupes électrogènes						TS7	8 heures
Appréciation							

GESTION DE CRISE						VEOLIA EAU	
						N° doc	Proposition
Plan de gestion de crise							

Exercices de crise					TS7	1 exercice de crise sur la durée du contrat, sur le périmètre du service
Organisation de la gestion de crise					TS7	- Méthodologie de gestion de crise en 3 temps : - anticipation en amont et prévention pour éviter la crise ou en limiter l'impact - action : ciblée, rapide et réactive - bilan de fin de crise : identifier les actions correctives nécessaires
Communication avec les usagers						

							o [REDACTED] [REDACTED]
Communication avec la Collectivité						TS7	▪ Répertoire d'urgence comprenant les numéros de téléphone et fax des différents organismes et services d'urgence à alerter (Collectivités, ARS, Police de l'Eau, Préfecture, Pompiers, Gendarmerie, ...). ▪ Suivi de la crise au fil de l'eau [REDACTED]

Appréciation						

Les propositions des candidats sur ce point sont satisfaisantes.

2.3.2. Gestion clientèle

CONTACT CLIENT					VEOLIA EAU	
					N° doc	Proposition
Accueil physique					TS8	- Beaune, 15 rue Jean-François Champollion : les lundis et vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30, les mercredis de 13h30 à 16h30 - Accueil situé à 50 km de Fauverney

							■ Accueil sur une commune du périmètre du contrat deux fois par an à l'issue des périodes de facturation
Site internet						TS8	■ Une agence en ligne [redacted] et une application [redacted] pour smartphone.
Centre d'appels téléphoniques						TS8	■ Du lundi au vendredi de 8h00 à 19h00 et le samedi matin de 9h00 à 12h00.

Appréciation						

Très satisfaisant	Satisfaisant	Moyen	Passable	Insatisfaisant	Non détaillé
-------------------	--------------	-------	----------	----------------	--------------

DELAIS DE REPONSE						VEOLIA EAU	
						N° doc	Proposition
Plage horaire RDV						TS8	▪ 2 heures
Urgence signalée par l'utilisateur						TS8	▪ Réalisation des 1ères constatations sous 2 heures en milieu urbain ou 4 heures en milieu rural.
Réponse à un courrier						TS8	▪ 90 % des courriers traités sous 8 jours ouvrés et 100% sous 15 jours
Réponse à un e- mail						TS8	▪ 100% des mails traités sous 24h
Ouverture de branchement							▪ 1 jour ouvré
Devis pour branchement neuf						TS8	▪ 10 jours ouvrés après réception de l'accord de la Collectivité
Réalisation d'un branchement neuf						TS8	▪ 15 jours ouvrés après obtention des autorisations

Appréciation						

Ceux de Veolia sont globalement les plus longs bien que cohérent pour ce type de service.

						N° doc	VEOLIA EAU
Suivi de satisfaction							
Suivi des réclamations						TS8	« Chaque réclamation est tracée, et mise à votre disposition sur le Portail Collectivité sous forme de liste à jour et avec les statistiques associées ; »
Appréciation							

Les propositions des candidats sur ce point sont standards.

ACCESSIBILITE DU SERVICE						N° doc	VEOLIA EAU
Facilité des démarches						TS8	- Centre régional de Relation Consommateurs gage de performance - Numéro unique 24/7 pour parler à un conseiller

						■ [Redacted]
Clients en situation de handicap					TS8	■ Accueil physique des usagers accessible PMR
Appréciation						

Les propositions des candidats sur ce point sont standards.

GESTION DES IMPAYES						VEOLIA EAU	
						N° doc	Proposition
Recouvrement						TS8	- Conformément au projet de contrat et à la convention de mandat annexée 1ère relance : 21 jours après la facturation ; 2ème relance : 33 jours après la facturation ; 3ème relance, Mise en demeure : 53 jours après la facturation. - Outre ces 3 courriers, des envois de mails et SMS viennent compléter les sollicitations pour obtenir le paiement des factures. - Des campagnes de relance attentionnée sont menées en parallèle entre 60 et 90 jours pour prendre contact avec le client et obtenir le paiement. Cette relance attentionnée peut permettre de détecter des clients en difficulté et proposer des conditions de paiement adaptées.

					A 90 jours, les dossiers impayés partent dans un cabinet de recouvrement extérieur pour un recouvrement amiable.
Appréciation					

Les propositions des [REDACTED] candidats sur ce point sont standards et conformes à la consultation.

COMMUNICATION AUPRES DES USAGERS						VEOLIA EAU	
						N° doc	Proposition
En cas de travaux programmés						TS8	Communication pour prévenir les riverains Cette communication se fait au moins 2 jours avant l'intervention.
En cas d'incidents						TS8	- Communications momentanées et ciblées par l'ensemble des moyens de contact - Mobilisation immédiate du dispositif de crise si besoin
Sensibilisation						TS8	Voir tableau développement durable (paragraphe 2.2.6)

Appréciation						

Les propositions des 3 candidats sur ce point sont standard.

2.3.3. Synthèse critère n°3

ANALYSE PAR ELEMENT D'APPRECIATION		VEOLIA EAU
Continuité de service		Satisfaisant
Gestion clientèle		Satisfaisant bien que quelques délais envers les usagers plus longs
Appréciation critère n°3		

2.4. Critère n°4 : Gouvernance et suivi de contrat

2.4.1. Transparence des informations et accès à distance

TRANSPARENCE DES DONNEES					VEOLIA EAU	
					N° doc	Proposition
Accès aux données						
Sécurisation informatique du service					TS3	Audit initial de cybersécurité et standard de sécurisation du SI industriel du point de vue du risque cybersécurité.
Appréciation						

Les propositions des candidats sur ce point sont standard et conformes aux attentes du Syndicat.

2.4.2. Réunions et communications

CONTROLE DE DELEGATAIRE						VEOLIA EAU	
						N° doc	Proposition
Réunion de suivi						TS9	▪ Fréquence bimestrielle
Comité de pilotage						TS9	▪ Fréquence trimestrielle
Eléments relatifs au RPQS							▪ Avant le 1 ^{er} avril
Rapport annuel du délégataire						TS9	▪ Présentation annuelle
Tableau de bord						MT p.57	▪ Tableau de bord réalisé sous 6 mois, conforme au projet de contrat
Appréciation							

Les propositions des 3 candidats sur ce point sont conformes à la consultation.

2.4.1. Synthèse critère n°4

ANALYSE PAR ELEMENT D'APPRECIATION			VEOLIA EAU
Transparence des informations			Satisfaisant + audit cybersécurité présentant un intérêt pour le service
Réunions et communications			Satisfaisant
Appréciation critère n°4			

2.5. Critère n°5 : Valeur financière

2.5.1. Cohérence du CEP

2.5.1.1. Rentabilité du contrat

Ce point est analysé pour vérifier la viabilité du contrat mais il n'est pas pris en compte dans l'appréciation des offres.

Equilibre d'exploitation		Veolia
Total des recettes		
Total des charges		
Résultat avant impôts		
Rentabilité attendue		

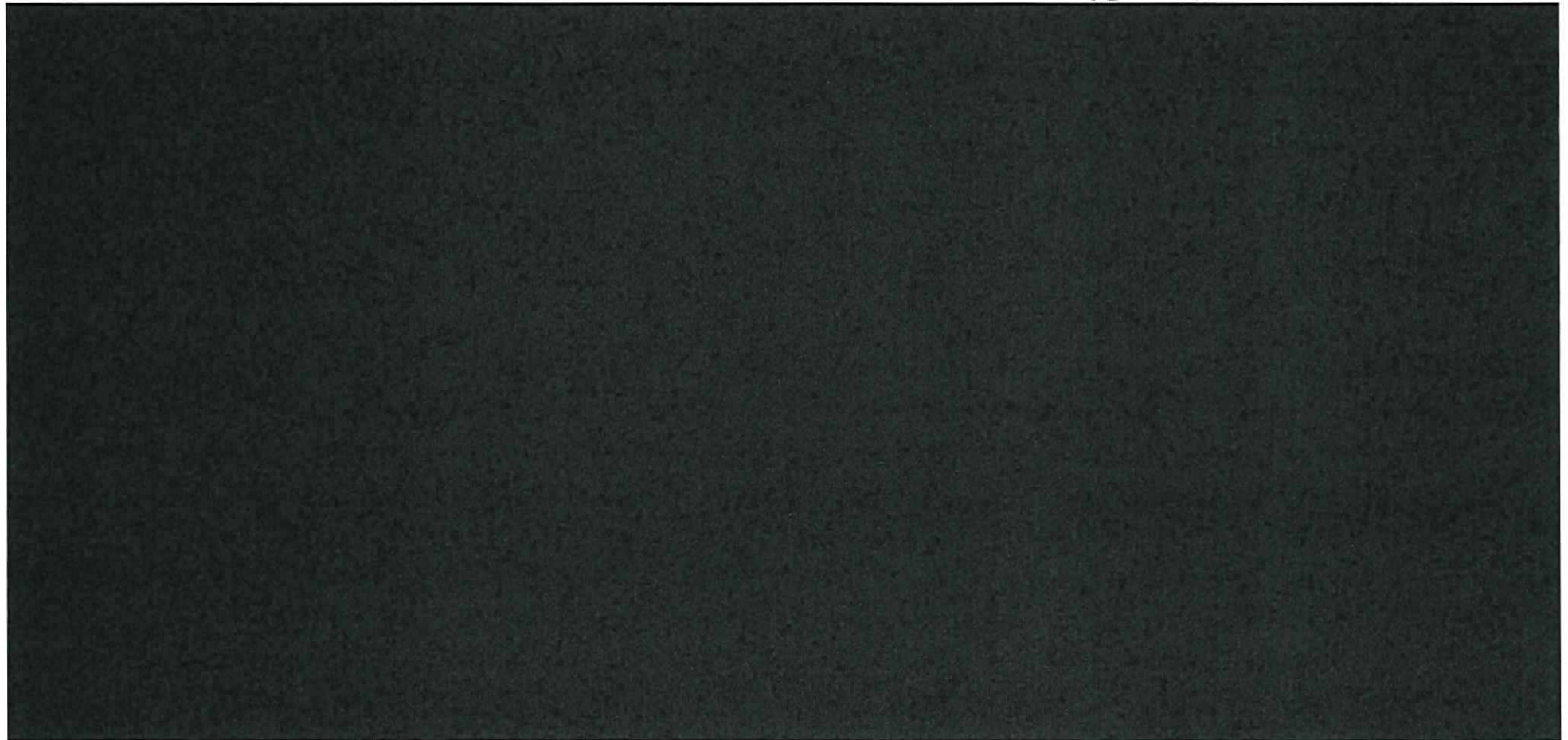
Les candidats présentent chacun une offre avec une rentabilité affichée classique pour ce type de contrat.

Pour mémoire, le montant du contrat a été estimé lors de la publication du DCE à 7 500 000 €HT,

2.5.1.2. Recettes du service

2.5.1.2.1. Assiettes de facturation

L'estimation des recettes est aux risques et périls du Délégataire. Ce point est donc analysé pour vérifier la cohérence des hypothèses et les risques pris par le Délégataire mais il n'est pas pris en compte dans l'appréciation des offres.



Les assiettes de facturation ont pu être ajustées en phase de négociations par les candidats en fonction des données des derniers RAD transmis (volumes vendus de Suez confirmés/inchangés).

[REDACTED]

Les trois candidats prévoient une augmentation du nombre d'abonnés sur la durée du contrat [REDACTED]

Les hypothèses de volumes vendus des trois candidats sont cohérentes avec l'historique du service. Pour mémoire, la moyenne des volumes facturés sur la période 2019/22 est de 1 026 218 m³ (1 009 976 m³ en 2022).

Les [REDACTED] candidats considèrent des hypothèses d'évolution des volumes annuels facturés aux abonnés du service différentes sur la durée du contrat. [REDACTED]

Les trois candidats considèrent par ailleurs les hypothèses suivantes de volumes annuels facturés aux collectivités hors périmètre du service (ceux de Veolia [REDACTED] inchangés en phase de négociations) :

m ³ facturés à d'autres Collectivités	2025	2026	2027	2028	2029
[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]
[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]
[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]

2.5.1.2.2. Recettes du service

	Veolia
	1ère année pleine à périmètre complet (2026)
Nombre d'abonnés	
Volumes facturés aux abonnés (m³)	
Volumes facturés d'autres Collectivités (m³)	
I/ RECETTES (en €)	
Exploitation du service	
– abonnement (Part fixe)	
– redevance (Part proportionnelle)	
– recettes de ventes d'eau en gros	
Travaux	
Produits accessoires	

Les candidats prévoient un niveau de recettes d'exploitation similaire, et en cohérence avec leurs propositions et hypothèses d'assiettes considérées.

Les recettes relatives aux travaux correspondent aux travaux de branchements neufs :

[illegible]

--	--	--	--

Les recettes relatives à la vente en gros « Bretenière » sont détaillés ci-dessous :

	Prix unitaire	Quantité prévisionnelle	Total 1 ^{ère} année pleine à périmètre complet (2026)

Les candidats prévoient par ailleurs un niveau de recettes sur la vente en gros « Bretenière » avec des quantités similaires et en cohérence avec leurs hypothèses d'assiettes considérées. Ils précisent tous les candidats considérer dans leur offre le prix unitaire prévu dans la convention en vigueur (pour mémoire annexées au DCE)

2.5.1.3. Charges d'exploitation

		Veolia	SORTANT
		1ère année pleine à périmètre complet (2026)	
II/ DEPENSES (en €)			
Personnel			
Énergie			
Achat d'eau			
Produits de traitement			
Analyses			
Sous-traitance, matières et fournitures			
Autres dépenses d'exploitation, dont :			
– télécommunication, postes et télégestion			
– engins et véhicules			
– informatique			
– assurance			
– locaux			
– autres			
Autres frais			
Impôts locaux et taxes			
Redevances			
– dont redevance pour frais de contrôle			
Sous-total charges d'exploitation			

Les niveaux de charges affichés sont de manière générale cohérents avec le cumul des contrats en vigueur et les propositions techniques des candidats.

Les principales charges d'exploitation du service sont relatives au **personnel**, détaillées ci-après. Elles sont **cohérentes avec les niveaux de charges observés sur des services de tailles similaires**.

	Suez	Veolia
Nombre d'ETP		
Charges inscrites au CEP		
Charge salariale annuelle moyenne		

Concernant les **produits de traitement**,



Table with 3 columns and 1 row. The content is redacted with a large black box.

Table with 3 columns and 1 row. The content is redacted with a black box.

Les candidats ont précisé et optimisé en phase de négociation certains poste de charges (**programme d'analyses des 3 candidats détaillés**, [redacted])

Les **charges d'achat d'eau** des [redacted] candidats sont similaires et cohérentes avec l'historique du service.

Les [redacted] candidats présentent des charges de communication en cohérence avec leurs engagements techniques.

Les [redacted] candidats ont bien prévu dans leurs CEP les **redevances contractuelles** pour frais de gestion et de contrôle.

Très satisfaisant	Satisfaisant	Moyen	Passable	Insatisfaisant	Non détaillé
-------------------	--------------	-------	----------	----------------	--------------

2.5.1.4. Fonds "Sécurité"

Pour chaque candidat, le montant de dotation pour « Fonds "Sécurité" » est détaillé ci-dessous sur la durée du contrat :

--	--

--	--

		Veolia

--

t: industrielle

Pour chaque candidat, le montant de dotation pour « Renouvellement" » est détaillé ci-dessous sur la durée du contrat :

Downloaded from ascelibrary.org by University of California, San Diego on 06/01/15. Copyright ASCE, For All Rights Reserved, No part of this document may be reproduced without written permission from ASCE.

[illegible]

Veolia	Programmé	Fonctionnel	Total
Dotation Renouvellement			681 122 €
Equipements Usine			
Equipement Réservoir			
Equipement Surpression			
Equipement Réseau			
Branchements			

Compteurs abonnés

Les [REDACTED] candidats ont précisé en phase de négociation une valorisation de l'ensemble du patrimoine affermé, et la nature des charges prises en compte dans l'estimation des dépenses de chaque opération de renouvellement (*personnel, fourniture, sous-traitance, frais de structure, etc*). Ces éléments sont pour mémoire nécessaires pour un bon suivi du compte en cours de contrat.

2.5.1.6. Investissements

		Veolia
		1ère année pleine à périmètre complet (2026)
Charges relatives aux investissements		
Charges relatives aux investissements du domaine privé		

Le détail des investissements sur la durée du contrat est présenté ci-dessous :



nts

Veolia	
Total	97 493 €
<i>Dont frais financiers</i>	
Total charges CEP	
<i>Quote-part de la charge totale liée aux investissements</i>	

Les programmes d'investissement des candidats sont cohérents avec leurs propositions techniques et les montants afférents correspondent aux charges inscrites dans le CEP.

En absolu, le montant des charges relatives aux investissements du domaine privé

→ **Appréciation Cohérence du CEP**

ANALYSE DE L'ELEMENT D'APPRECIATION		Veolia
Charges d'exploitation		Satisfaisant et optimisé/justifié en phase de négociations
Fonds « sécurité »		Satisfaisant, cohérent avec les propositions techniques
Renouvellement		Satisfaisant, cohérent avec les propositions techniques
Investissements		Satisfaisant, cohérent avec les propositions techniques
Autres charges		Satisfaisant
Appréciation Coût du service		

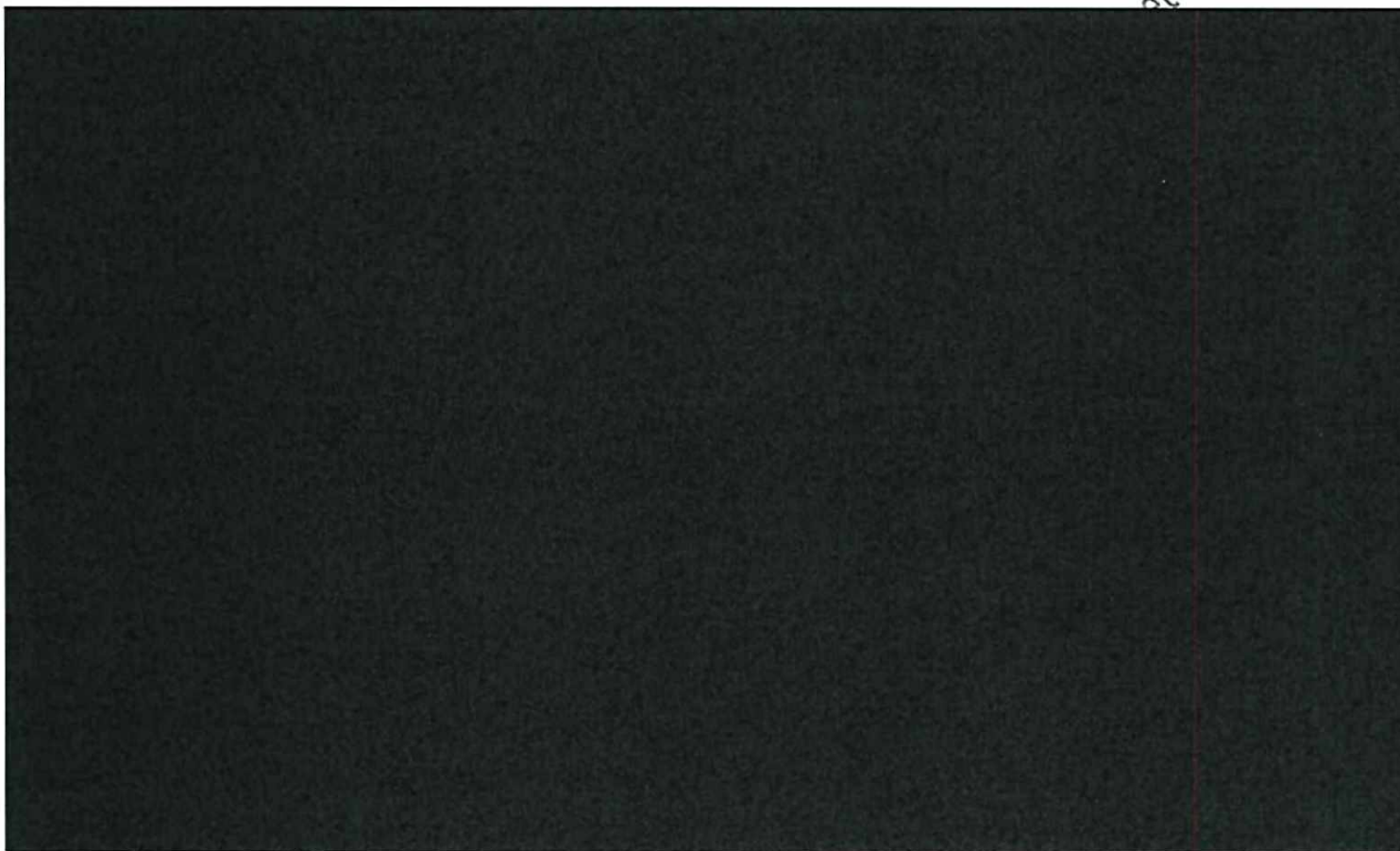
2.5.2. Coût à l'usager

2.5.2.1. Prix de l'eau

Pour mémoire, l'article 22.2 du projet de contrat prévoit un abonnement de 30 €/HT/an et que les candidats proposent un tarif pour la tranche de consommation annuelle. Ces dispositions sont respectées par les candidats :

	Suez	Saur	Veolia
Abonnement	30,00 €	30,00 €	30,00 €
Consommation m ³	0,9800 €	1,0556 €	1,2250 €
Facture de 120 m ³ - part exploitant (€ HT)	147,60 €	156,67 €	177,00 €
Part de l'abonnement	20%	19%	17%
Prix au m ³ - part exploitant	1,23 €	1,31 €	1,48 €

Les propositions des **candidats amènent à une évolution suivante de la part exploitant sur une facture 120m³ hors taxe et redevance**, par comparaison aux tarifs en vigueur d'une part, et aux tarifs projetés en 2025 d'autre part (*considérant une augmentation des tarifs au 1^{er} janvier 2025 de l'ordre de 5,4%, moyenne arithmétique des augmentations constatées sur le territoire au 1^{er} janvier 2024*) :



Ces propositions ont été optimisées en phase de négociations, et sont cohérentes avec les propositions des candidats et charges afférentes.

Pour mémoire la consommation moyenne en 2022 de cette partie du périmètre du Syndicat est de l'ordre de 89 m³/abonné. Le montant de la part délégataire proposée, en fonction de la consommation annuelle, est présenté dans le graphe ci-après :



L'évolution de l'impact des prix proposés par les candidats, en fonction de la consommation, est similaire. Compte tenu de la proportion de la part abonnement et d'une tranche de consommation unique, l'impact des propositions des candidats est plus important par rapport aux tarifs en vigueur sur les consommateurs de certaines parties du périmètre.

2.5.2.2. BPU branchement

Devis Branchement type < 5m		Veolia
CHAPITRE I PREPARATION ET INSTALLATION DE CHANTIER		
CHAPITRE II BRANCHEMENT EAU POTABLE		
MONTANT TOTAL H.T.		
T.V.A. 20 %		
MONTANT TOTAL T.T.C.		

Les BPU branchements des [REDACTED] candidats sont complets et cohérents avec des coûts de branchements constatés sur d'autres services de taille similaire. [REDACTED]

2.5.2.3. Prix du règlement de service

Libellé (en € HT)		Veolia
Frais d'accès au service avec déplacement (demande du client, vérification d'index, pose de compteur et/ou remise en eau)		95
Frais d'ouverture de branchement		65
Frais de fermeture de branchement		65
Pénalité pour non-paiement de facture dans le délai		15
Frais de relance		15
Frais de mise en demeure		37
Forfait d'intervention pour travaux minimes y compris frais de déplacement		67
Dépose d'un compteur de diamètre 15mm ou 20mm y compris déplacement		97
Remplacement de compteur de 15mm gelé, détérioré ou disparu (en cas de faute prouvée du client)		97 sans le prix du cpt
Remplacement de compteur de 20mm gelé, détérioré ou disparu (en cas de faute prouvée du client)		97 sans le prix du cpt
Remplacement de compteur de 30mm gelé, détérioré ou disparu (en cas de faute prouvée du client)		100 sans le prix du cpt
Remplacement de compteur de 40mm gelé, détérioré ou disparu (en cas de faute prouvée du client)		115 sans le prix du cpt

Vérification d'un compteur de 15mm ou 20mm (y compris déplacement) à la demande du client avec un compteur pilote ou une jauge calibrée	134
Expertise du compteur par banc d'essai agréé SIM	827
Frais de contrôle des ouvrages de récupération des eaux de pluie	250
Frais de contrôle des installations privatives de distribution d'eau potable, des ouvrages de prélèvement, puis et forages	250
Analyse complète de type RP sur ressource	400
Analyse de type P1 sur ressource	128
Analyse bactériologique de type B2	168

Les tarifs proposés dans les règlements de service des candidats sont cohérents.

Les candidats proposent par ailleurs des **BPU complémentaires** détaillées ci-dessous :

BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES COMPLEMENTAIRES - QUALITE DE L'EAU (Art. 17.5)		Unité		Veolia
001	Analyse CVM complémentaire	u		
002	Analyse Anthraquinone complémentaire	u		
003	Mise en œuvre d'une purge sur réseau, avec compteur	u		
004	Mise en œuvre d'un traitement des métabolites de pesticides (chlorothalonil notamment) temporaire sur l'usine d'Aiserey	forfait mensuel		
005	Réactifs associés au traitement temporaire sur l'usine d'Aiserey			
006	Mise en œuvre d'un traitement des métabolites de pesticides (chlorothalonil notamment) temporaire sur l'usine de Champdôtre	forfait mensuel		
007	Réactifs associés au traitement temporaire sur l'usine de Champdôtre	u		
008	Mise en œuvre d'un traitement des métabolites de pesticides (chlorothalonil notamment) temporaire sur l'usine de Genlis	forfait mensuel		
009	Réactifs associés au traitement temporaire sur l'usine de Genlis	u		

Les tarifs proposés au BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES COMPLEMENTAIRES - QUALITE DE L'EAU (Art. 17.5) des candidats **sont complets**.

Le candidat Veolia propose un BPU d'analyses complémentaire, [REDACTED]

[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]
[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]
[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]
[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]
[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]
[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]
[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]

Le candidat Suez propose un autre BPU complémentaire, pour compléter sa phase d'investissement et de mise en sécurité des sites. Le BPU est le suivant :

2.5.2.4. Formule de révision des tarifs

	Part fixe (%)	Personnel		Fourniture		Frais divers		Energie		Achats d'eau		Total pondération
		%	Indice	%	Indice	%	Indice	%	Indice	%	Indice	
Veolia	15											

La pondération de la formule de révision des prix proposée par les trois candidats est cohérente avec les charges de leurs CEP.

Les valeurs de base des indices proposés par les candidats sont les suivants. Pour mémoire l'article 22.4 du projet de contrat impose les indices et stipule que valeur initiale des paramètres est celle connue au 1^{er} avril 2024.

	ICHT-E	TP10f	FSD2	010534769*	Ach*
Veolia					
Contrôle IRH					

Nota :

- L'indice 010534769 a été supprimé et rattaché à l'indice 010764291 (coefficient 1,2321) à compter des valeurs de décembre 2023. Ainsi, il conviendra de faire référence à ce nouvel indice lors de la mise au point du contrat (1^{ère} valeur publiée de 213,10 au 29 mars) ;
- Suez propose de lisser l'Indice électricité sur 12 mois, pour prendre en compte le caractère volatile des coûts de l'énergie, ce qui paraît acceptable.
- Suez propose de prendre le coefficient d'actualisation du tarif de l'achat d'eau à Dijon métropole. La valeur 0 est la valeur connue du coefficient à la remise de l'offre, ce qui paraît acceptable.

[illegible]

→ Appréciation Coût à l'utilisateur

ANALYSE DE L'ELEMENT D'APPRECIATION			Veolia
Prix de l'eau			Satisfaisant et légèrement optimisé en phase de négociations - compte tenu du contexte actuel, du niveau d'exigence du projet de contrat et des propositions du candidat. Prix au m ³ - part exploitant : 1,48 €
Prix du BPU branchement			Satisfaisant
Prix du règlement de service (et compléments)			Satisfaisant
Formule de révision			Satisfaisant
Appréciation Coût à l'utilisateur			

2.5.3. Synthèse critère n°5

ANALYSE PAR ELEMENTS D'APPRECIATION			Veolia
Cohérence du CEP			Satisfaisant
Coût à l'utilisateur			Satisfaisant
Appréciation critère n°5			

2.6. Synthèse générale

En synthèse, les trois offres déposées ont été analysées au regard des 5 critères mentionnés au Règlement de la Consultation.

Pour rappel, il a été attribué une couleur à chaque offre en fonction de sa qualité pour chacun des critères de la plus intéressante à la moins satisfaisante. Le code couleur utilisé est le suivant :

Très bien	Bien	Moyen	Passable	Insatisfaisant	Non détaillé
-----------	------	-------	----------	----------------	--------------

L'analyse peut être résumée comme suit :

ANALYSE PAR CRITERE			Veolia
1. Performance technique du service public			Amélioration du rendement de réseau, jusqu'à un niveau de 87,3% en fin de contrat ; et nette amélioration de la performance dès le début du contrat Amélioration de l'ILP à un niveau bon dès la deuxième année du contrat et atteinte des engagements de pertes pris par le Syndicat auprès des services de l'Etat dès 2026 Propositions relatives à la qualité de l'eau intéressantes et programme de contrôle conséquent et conforme à la réglementation

Très satisfaisant	Satisfaisant	Moyen	Passable	Insatisfaisant	Non détaillé
-------------------	--------------	-------	----------	----------------	--------------

2. Modalités d'exploitation			Satisfaisant
3. Qualité du service public à l'utilisateur			Satisfaisant
4. Gouvernance et suivi de contrat			Satisfaisant
5. Valeur financière			Coût à l'utilisateur satisfaisant (prix au m ³ - part exploitant : 1,48 €) compte tenu des propositions du candidat
Appréciation globale			Très satisfaisant

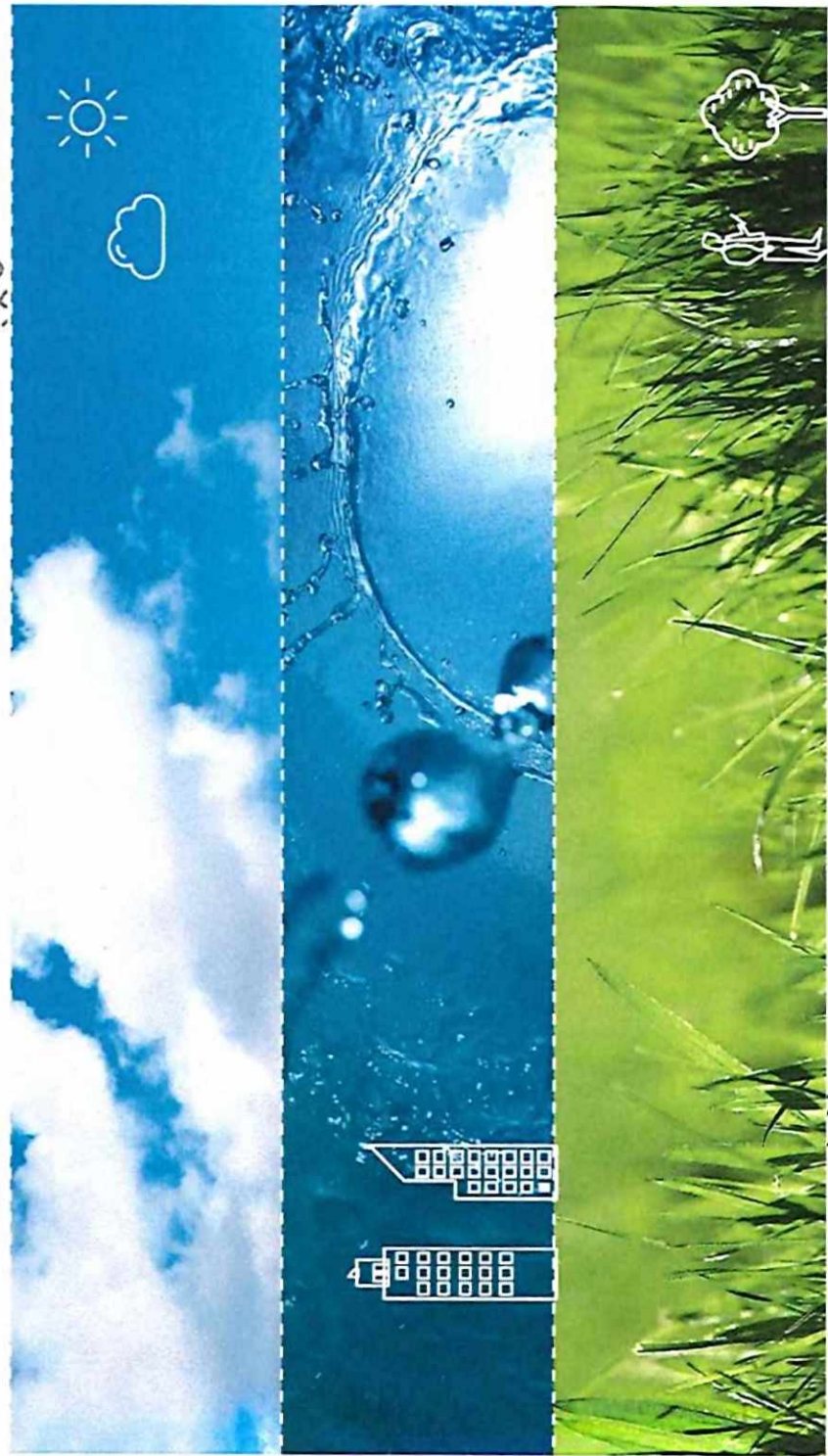
Les offres des candidats sur les critères qualité de l'eau, qualité du service public à l'utilisateur et gouvernance et suivi du contrat répondent aux besoins exprimés du Syndicat, bien qu'étant différentes sur certains points.

L'offre de Veolia est **nettement plus conséquente sur les sujets relatifs à la performance du réseau**, notamment vis-à-vis des engagements de niveau de pertes du Syndicat envers les services de l'Etat et de rendement. Sa proposition financière est cohérente et est par ailleurs **optimisée compte tenu de l'intérêt des propositions techniques effectuées**.

La meilleure offre au regard des critères de sélection des offres définis à l'article 15 du Règlement de la Consultation **est ainsi celle de VEOLIA**.

Très satisfaisant	Satisfaisant	Moyen	Passable	Insatisfaisant	Non détaillé
-------------------	--------------	-------	----------	----------------	--------------

et industrielle



Document caviarde

